



Réalisé grâce aux cotisations de syndiqués

Sous-traitance

Dans le cadre de la lutte contre la sous-traitance, la CGT a déposé un préavis de grève allant du 10/01 au 30/09.

La Direction nous a reçu le vendredi 07/01/2022. Lors de cette réunion la Cgt a une nouvelle fois exprimé ses inquiétudes quant à l'avenir de la régie et son opposition à la sous-traitance de nos lignes 26, 69, 53, 80 et 152.

La Cgt a aussi exprimé son inquiétude quant au jumelage des lignes L7/L9 et 46/50 qui avec des temps de trajet de plus de 1H20 (quand tout va bien!!) dégradent fortement les conditions de travail des conducteurs mais aussi risquent de dégrader la qualité de service POUR LES USAGERS...

Pour ces raisons la Cgt a fait les propositions suivantes :

- Annulation du jumelage L7/L9 qui se fait pour cause de piétonisation de la rue de Metz car un itinéraire est possible par la rue Ozène.
- Réintégration de la ligne 117 avec jumelage à la ligne 50 qui pourrait donc avoir deux terminus, Portet-Helene Boucher et Muret Gare SNCF. La fréquence du 117 permet de l'intégrer à la ligne 50.
- Ligne 53 non sous-traitée et jumelage avec la ligne 46. Là aussi, les deux offres sont similaires et cela permettrait de prolonger le 46 jusqu'à Tibaous.

Ces propositions sont faites dans le but de ne pas augmenter la part de la sous-traitance et de fournir le même niveau de service à nos usagers.

Dans un même temps elles vont dans le sens de la Direction puisque cela ne représentera pas de dépenses supplémentaires bien au contraire...

La Cgt n'a pas de position dogmatique comme certains le laissent croire et restera force de proposition pour pérenniser l'emploi à la Régie Tisséo, améliorer les conditions de travail des salariés et maintenir un niveau de service de qualité pour nos usagers...

Sur le réseau...

Congés d'été : Cette année une fois encore des conducteurs embauchés il y a deux ans ne **passeront** pas de congés d'été en famille.. En effet de nombreux jeunes embauchés se retrouvent en congé d'été en avril ou octobre...

Même si certains vous diront qu'il vaut mieux avoir un cdi à Tisséo et des congés en avril ,il faut aller l'expliquer à la famille du conducteur ou de la conductrice ...

La Cgt a déposé une alarme sociale dans le but de revoir cet accord afin de leur permettre d'avoir au minimum 15 jours de congés entre le 01/07 et le 2/09.

La Cgt invite les jeunes embauchés n'ayant pas de vacances dans la période souhaitée à faire une demande auprès de la secrétaire de site, qui en fonction des disponibilités pourra répondre aux sollicitations.

Avenants aux accords : La Cgt s'est portée signataire des deux avenants mis à la signature à savoir la prolongation de l'accord contrat génération jusqu'au 31/12/22 et l'avenant aux conditions de travail conducteurs bus portant sur les règles de postulation suite à la restructuration 2022.

Insécurité réseau : Depuis plusieurs mois maintenant l'ensemble des salariés en contact avec le public ont pu remarquer une hausse importante de l'incivilité et des agressions.

La Cgt vous rappelle que votre santé et votre sécurité valent bien plus qu'une fraude ou une incivilité.

Un seul mot d'ordre préservez vous.

Pour les conducteurs utilisez le bouton d'appel d'urgence dès qu'une situation semble vous échapper.

Vulgairement n'attendez pas de prendre sur la gueule !!!

Les agents de PLF ramassent... aussi !

Tout comme les conducteurs exposés au public, les vérificateurs en prennent plein leur gueule !

Pas un jour ne se passe sans que nos collègues se retrouvent insultés et/ou menacés par des usagers en fraude.

Pour comprendre le terrain et l'ambiance, il faut être sur le terrain et au plus près de ces agents d'exploitation qui quotidiennement tentent d'exercer leur mission de service public...mais jusqu'où et à quel prix ?

La semaine dernière, un individu en fraude a menacé avec un couteau les agents vérificateurs, et grâce à leur courage et à leur intervention, cet énergumène a été maîtrisé. Encore une fois l'encadrement tente de minimiser les faits pour prouver le discours de certains agents de maîtrise « il ne s'est pas passé grand chose »...?

Sur le 36 « une folle », s'excite dans le bus en importunant les usagers, et une fois descendue, elle sort une arme blanche la dirige vers le conducteur et un autre automobiliste...

Les exemples sont multiples ! Que fait la Direction ? RIEN ! Réduction des budgets et des effectifs, un règlement intérieur et des PGE ou PGPF pour se protéger ! La SEULE règle qui compte aujourd'hui est la règle économique !

**FACE A TOUTES CES SITUATIONS UNE SEULE SOLUTION :
LE DROIT DE RETRAIT**

Droit de retrait qu'est ce que c'est???

Devant l'impossibilité de la Direction de mobiliser les pouvoirs publics et l'immobilisme de ces derniers et face à la recrudescence des actes d'incivilités et des agressions la CGT informe les tramainots de leurs droits en matière de santé et de sécurité ainsi que sur l'utilisation du droit de retrait inscrit dans le Code du travail.

Art L 4131-1 : Le travailleur **alerte immédiatement l'employeur** de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toutes déficiences qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation. L'employeur ne peut demander au travailleur qui a

fait l'usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail ou persiste un danger grave et imminent.....

Art L.4131-3 : Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

En résumé, à la suite d'une incivilité ou d'une agression vous pouvez exercer votre droit de retrait et informer l'employeur.

Et tant que le secteur ne sera pas sécurisé, restez en droit de retrait et mettez vous à disposition de la gestion ou de la sortie jusqu'à la fin de votre équipe.

INFO VERIF... Les agents vérificateurs en souffrance ont interpellé la Cgt qui a déposé une alarme sociale. La Cgt espère que pour une fois, dans ce service en souffrance, les belles paroles de la Direction seront suivies d'actes concrets...

La CGT restera vigilante lors du départ du COS et l'arrivé des nouveaux RE pour que les mesures annoncées soient mises en places.

PIBC En cas d'imputation de votre PIBC suite à un ou plusieurs accrochages et que vous estimez ne pas être en tort, rapprochez vous d'un représentant CGT pour déclencher une commission des litiges ...